

# Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 30 septembre 2014

N°21-Février 2015

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 30 septembre 2014, environ 402 600 foyers franciliens bénéficient du Revenu de solidarité active (Rsa) versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf) en Île-de-France. De fin juin 2014 à fin septembre 2014, le nombre d'allocataires progresse moins rapidement qu'au trimestre précédent. La croissance des effectifs du dispositif est essentiellement le fait de la composante « socle et activité » tandis que la partie « activité seul » affiche une croissance nulle. Après avoir enregistré une légère progression au premier trimestre 2013, les effectifs du Rsa jeunes se replient de nouveau pour concerner 641 jeunes, soit le plus bas niveau enregistré depuis décembre 2010.

- Une croissance de la partie « activité seul » plus dynamique que pour l'ensemble des bénéficiaires du Rsa

Fin septembre 2014, le Rsa est versé par les Caf d'Île-de-France à environ 402 600 foyers (cf. encadré 1 & tableau 1). Au niveau désagrégé, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à

par la composante « socle et activité » qui enregistre la hausse la plus forte sur le trimestre avec +3,7 % (contre +2,0 % le trimestre précédent), tandis que la composante « socle seul » croît de +1,3 % pour atteindre 278 100 bénéficiaires. Sur ce dernier trimestre, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la composante « activité seul » est nulle alors qu'elle est de +5,5 % sur le trimestre

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 30 septembre 2014

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
<b>Rsa socle</b>	<b>65 431</b>	<b>30 986</b>	<b>79 358</b>	<b>39 311</b>	<b>28 281</b>	<b>21 777</b>	<b>25 126</b>	<b>31 010</b>	<b>321 280</b>
<i>Socle seul</i>	55 705	26 260	70 024	34 410	24 444	18 915	21 518	26 801	278 077
<i>Socle et activité</i>	9 726	4 726	9 334	4 901	3 837	2 862	3 608	4 209	43 203
<b>Rsa activité seul</b>	<b>14 984</b>	<b>9 260</b>	<b>17 419</b>	<b>9 090</b>	<b>8 320</b>	<b>6 637</b>	<b>7 219</b>	<b>8 348</b>	<b>81 277</b>
<b>Total Rsa</b>	<b>80 415</b>	<b>40 246</b>	<b>96 777</b>	<b>48 401</b>	<b>36 601</b>	<b>28 414</b>	<b>32 345</b>	<b>39 358</b>	<b>402 557</b>
<i>Dont Rsa majoré</i>	5 152	3 607	10 264	4 757	5 096	3 257	4 275	4 888	41 296
<i>Dont Rsa jeunes</i>	96	81	64	71	104	73	70	82	641
<b>Personnes couvertes par le Rsa</b>	<b>133 168</b>	<b>77 378</b>	<b>214 286</b>	<b>98 360</b>	<b>80 457</b>	<b>58 327</b>	<b>71 224</b>	<b>87 978</b>	<b>821 178</b>
Évolution 30-06-2014/30-09-2014 (en %)*	0,7	0,9	1,9	1,1	0,6	1	2	1,7	1,3

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2014.  
\*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin septembre 2014, environ 43 203 allocataires franciliens perçoivent le volet « socle et activité » du Rsa.

321 300 allocataires (80 %) et 81 300 pour le volet « activité seul » (20 %).

Entre fin septembre 2013 et fin septembre 2014, le nombre de bénéficiaires du Rsa enregistre une progression de +5,8 %. Si les deux composantes évoluent dans un sens analogue, la partie « activité seul » du dispositif connaît une croissance plus dynamique de ses effectifs par rapport à la partie « socle » (+8,6 % contre +5,1 %) contrairement à la tendance observée l'année précédente où le nombre de bénéficiaires du Rsa « socle » progressait plus rapidement (+7,6 %) que celui du Rsa « activité seul » (+3,6 %).

De fin juin 2014 à fin septembre 2014, le nombre d'allocataires du Rsa progresse légèrement mais moins vite qu'au trimestre précédent (+1,3 % contre +3,0 %). Cette faible augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa est soutenue

précédent. Seuls les 3 premiers trimestres de l'année 2014 sont moteurs pour la croissance annuelle (+8,6 %) de cette composante (cf. figure 1). À l'échelle départementale, les Yvelines (-2,6 %) et, dans une moindre mesure, Paris (-1,1 %) connaissent une évolution trimestrielle négative du nombre de bénéficiaires du Rsa « activité seul ». Le dynamisme de la partie « socle et activité », qui offre aux foyers allocataires du Rsa socle d'avoir un complément de revenu, masque toutefois des disparités interdépartementales (cf. figure 2). Ainsi, si la Seine-Saint-Denis enregistre un taux de croissance supérieur de 2,3 points au taux régional pour s'établir à +5,9 %, Paris connaît une croissance très modérée de l'ordre de +1,3 %.

La majoration de la prestation pour isolement avec enfant(s) à charge ou à naître concerne

### Encadré 1 : Définition du Revenu de solidarité active (Rsa)

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle : avoir travaillé pendant l'équivalent de deux

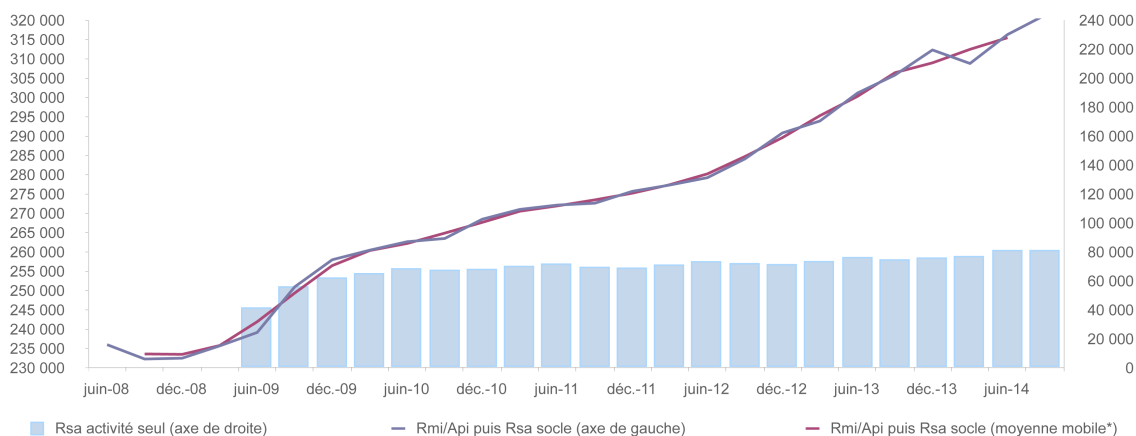
années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

Au 1er septembre 2014, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de +3,2 % par rapport à septembre 2013 pour s'établir à 509 euros pour une personne seule et à 917 euros pour un couple avec un enfant. Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 45 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

#### Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er septembre 2014

Nombre d'enfants	Personne seule	Parent isolé : majoration pour isolement	Couple
0	509 €	654 €	764 €
1	764 €	872 €	917 €
2	917 €	1 090 €	1 070 €
Par enfant supplémentaire	204 €	218 €	204 €

Figure 1. Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle et nombre d'allocataires du Rsa activité seul



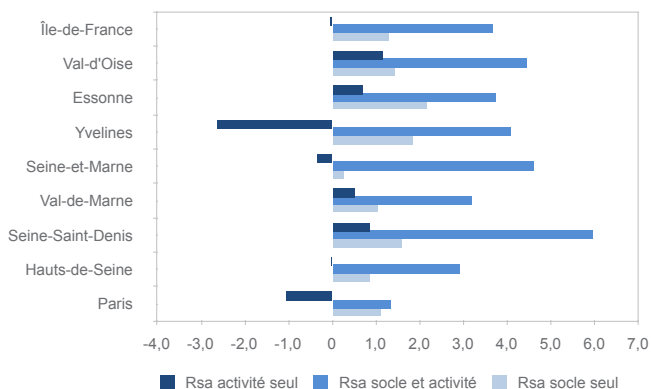
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : En données lissées, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 284 000 à 321 300 entre septembre 2012 et septembre 2014.

\*Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

près de 41 300 foyers allocataires franciliens, ce qui représente 10,3 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Rsa. Un quart de ces bénéficiaires

Figure 2. Évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa selon la composante par département de juin à septembre 2014 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

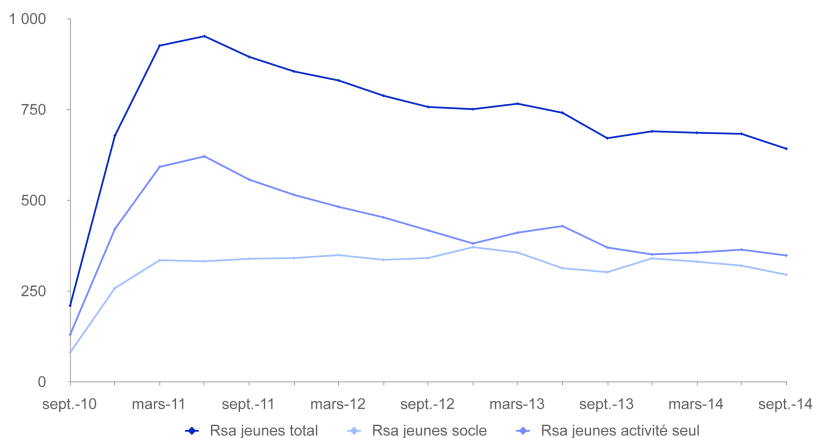
Lecture : Entre juin et septembre 2014, en Seine-Saint-Denis, le volet « socle et activité » enregistre une poussée de ses effectifs de +5,9 %.

ficiers (10 264) réside en Seine-Saint-Denis. Ce nombre de bénéficiaires franciliens du Rsa majoré croît de +0,7 % par rapport au trimestre précédent et connaît une croissance annuelle de +1,5 %. À l'échelle départementale, 3 départements de grande couronne connaissent une croissance annuelle davantage accentuée : l'Essonne (+5,5 %), les Yvelines (+3,5 %) et la Seine-et-Marne (+3,1 %).

#### ■ Une baisse continue du nombre d'allocataires du Rsa jeunes

Les effectifs du Rsa jeunes continuent de baisser légèrement pour atteindre 641 jeunes en septembre 2014 (-6,0 % par rapport au trimestre précédent), niveau le plus bas depuis décembre 2010. Ce fléchissement touche l'ensemble des départements, et d'autant plus Paris (-15,0 %), la Seine-Saint-Denis (-12,3 %) et l'Essonne (-11,4 %). Il s'explique par un plus fort repli de la partie « socle » qui chute de -7,8 % pour atteindre 294 bénéficiaires, également niveau le plus bas depuis fin 2010.

Figure 3. Évolution trimestrielle du nombre d'allocataires percevant le Rsa jeunes\* depuis septembre 2010



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : Le nombre d'allocataires du Rsa jeunes passe de 670 en septembre 2013 à 641 en septembre 2014.

\*Le dispositif Rsa jeunes est entré en vigueur en septembre 2010.

La partie « activité seul » affiche une baisse moins importante (-4,4 %), ses effectifs passant de 363 à 347 (cf. figure 3).

■ Le Rsa couvre près de 206 800 franciliens de plus qu'en septembre 2009

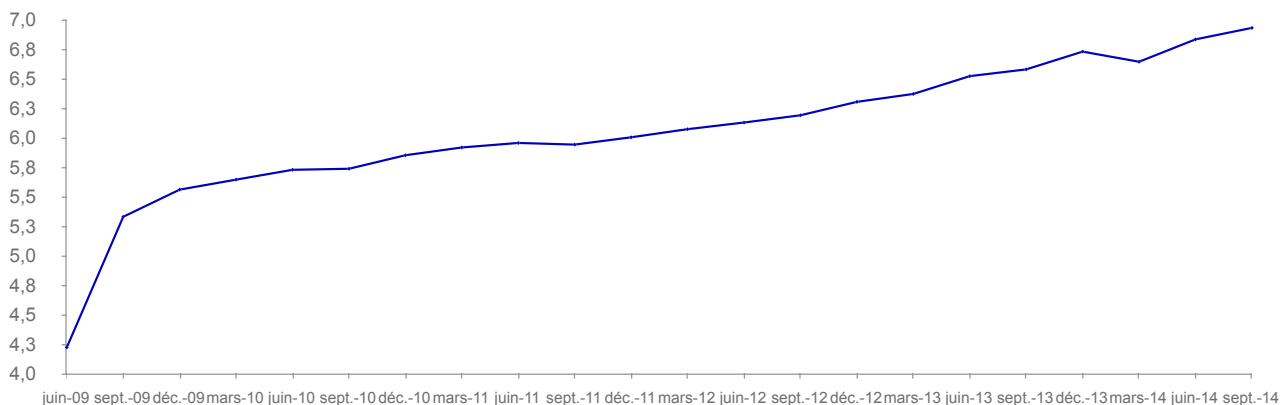
Fin septembre, en tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires (allocataires, conjoints et enfant(s) à charge de moins de 25 ans), ce sont 821 200 personnes habitant l'Île-de-France qui sont couvertes par le dispositif Rsa, ce

Ce sont environ 613 500 franciliens qui sont couverts par la partie « socle » (5,2 %) et 207 700 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (1,8 %).

■ Plus d'un bénéficiaire du Rsa sur trois inscrit durablement dans le dispositif

Au cours du mois de septembre (1), parmi les foyers allocataires percevant le Rsa, en tenant compte de l'ancienneté dans le Revenu minimum d'insertion (Rmi) et l'Allocation de parent isolé

Figure 4. Évolution trimestrielle de la part de la population couverte par le Rsa (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, Recensements de la population.

Lecture : De septembre 2010 à septembre 2014, la part de la population couverte par le Rsa est passée de 5,7 % à 6,9 %.

qui représente 6,9 % de la population francilienne (cf. figure 4). En Seine-Saint-Denis cette proportion atteint 14,0 %.

Au-delà des deux premiers trimestres de montée en charge (juin et septembre 2009), le nombre de personnes couvertes par le dispositif a connu une hausse relativement continue entre fin 2009 et fin septembre 2014.

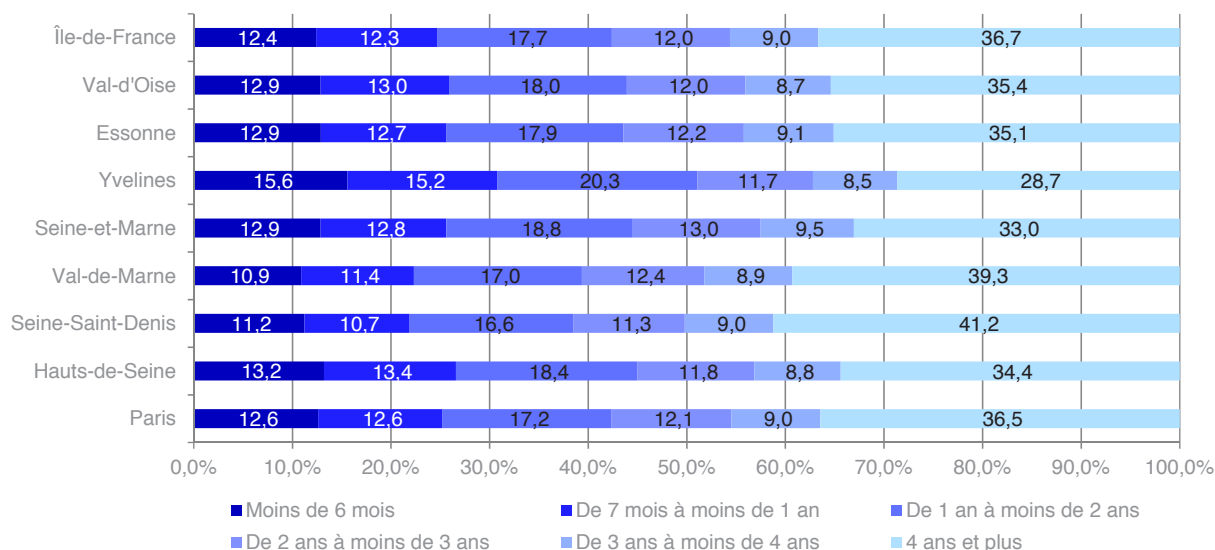
Au troisième trimestre 2014, cette prestation de dernier recours couvre 206 800 franciliens de plus qu'il y a cinq ans, soit une progression de +33,7 %.

(Api), plus de 75 % sont dans le dispositif depuis plus d'un an, près de six foyers sur dix depuis au moins deux ans (57,7 %), et plus de trois sur dix depuis au moins quatre ans (36,7 %) (cf. figure 5).

Appréhendée à travers le temps de présence élevé dans le dispositif Rsa, la pauvreté de longue durée touche les territoires franciliens de manière inégale. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, si un peu plus de quatre bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis au moins quatre ans (41,2 % contre 36,7 % au niveau de la région), cette situa-

(1) Quelle que soit la situation de l'allocataire dans une des composantes du Rsa au cours d'un mois donné, son ancienneté est appréhendée dans le dispositif global.

Figure 5. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon l'ancienneté dans le dispositif par département (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2014.

Lecture : Fin septembre 2014, en Seine-Saint-Denis, un peu plus de quatre bénéficiaires du Rsa sur dix (41,2 %) sont dans le dispositif depuis au moins quatre ans.

tion concerne un peu moins de trois bénéficiaires du Rsa sur dix dans les Yvelines (28,7 %).

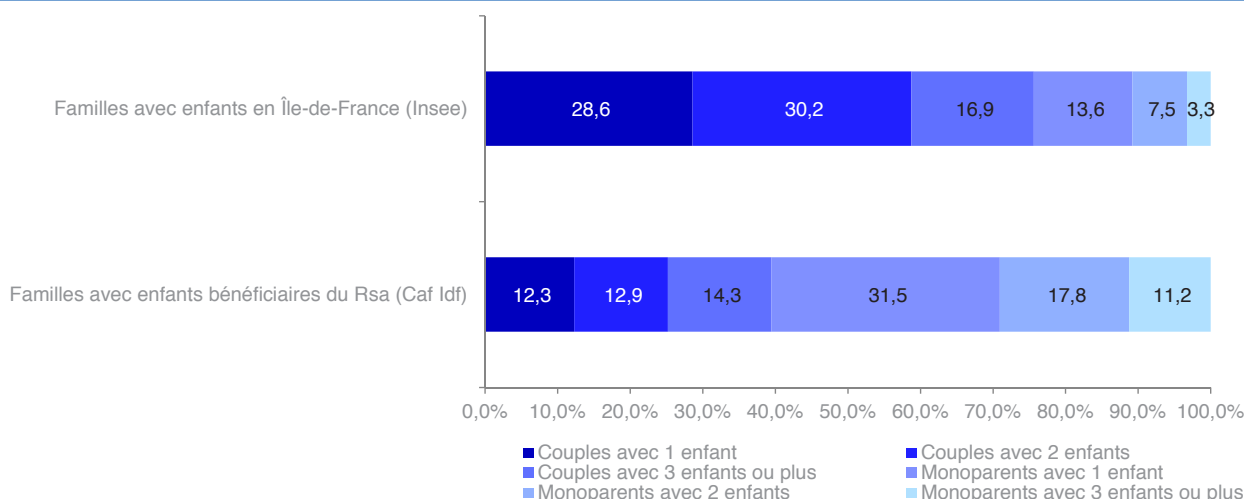
#### ■ Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du Rsa

En septembre 2014, la moitié (49,9 %) des allocataires bénéficiaires sont des personnes seules, 27,0 % sont des familles monoparentales, 17,6 % sont des couples avec enfant(s) et 5,4 % des

couples sans enfant. Par rapport à fin 2010, la structure familiale a légèrement évolué au profit des couples avec ou sans enfant(s)(2).

Au sein des familles, ce sont les familles monoparentales qui bénéficient le plus souvent du Rsa : 60,5 % des familles avec enfant(s) bénéficiaires du Rsa sont des familles monoparentales alors qu'elles ne représentent que 24,4 % de l'ensemble des familles avec enfant(s) de la région (cf. figure 6).

Figure 6. Répartition des familles selon la structure familiale et le nombre d'enfant(s) (\*) (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2014, Insee, recensement de la population en 2011.

Lecture : Fin septembre 2014, les couples avec 3 enfants ou plus représentent 16,9 % de l'ensemble des familles d'Île-de-France et 14,3 % des familles bénéficiaires du Rsa.

(\*) Il s'agit des enfants de moins de 25 ans.

Delphine Guérin  
Ctrad - Caf en Île-de-France

(2) « Entre 1999 et 2010, le nombre d'allocataires du RMI puis du RSA a augmenté en Île-de-France », *Bulletin d'information des Caf en Île-de-France*, n°4, mai 2012